



**De la pratique: Canton de Bâle-Ville : zéro net 2037 /  
Neutralité climatique de l'administration 2030**



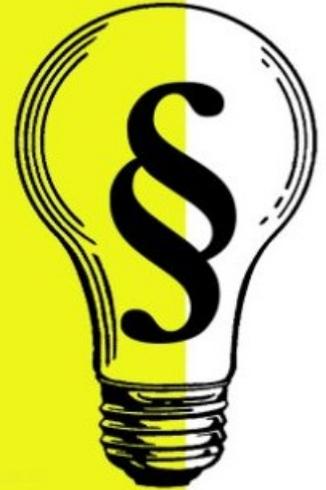
Saskia Tornatore, Adjointe à la direction opérationnelle  
Service cantonal des marchés publics du canton de Bâle-Ville (KFöB)

# Contenu

1. La durabilité comme principe
2. Charte du climat CGNO
3. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : "Zéro net 2037»
4. Stratégie : «Neutralité climatique de l'administration en 2030»
5. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : Acteurs impliqués
6. Réutilisation d'éléments de construction
7. Exemples pratiques

# 1. La durabilité comme principe

- Ancrage du développement durable comme **principe d'action dans la Constitution cantonale** ("Lignes directrices de l'action étatique" (§ 15 Cst.))
  - concerne les textes législatifs, les modèles, les stratégies et les concepts, mais aussi les projets et les mesures concrètes.

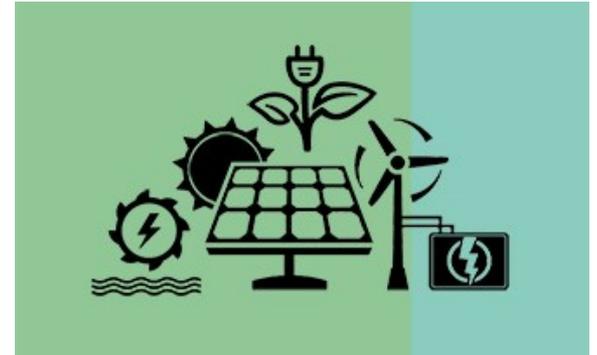


- **Guide du développement durable**
  - aide les collaborateurs administratifs de tous les départements à intégrer la durabilité dans leurs projets.
- **Cours sur le développement durable à Bâle-Ville - en bref**

# 1. La durabilité comme principe

- Distinction "**Cité de l'énergie Gold**" depuis 2006
  - Ville de Bâle, Riehen & Bettingen → Bâle-Ville est également "Cité de l'énergie®".

- Distinction "**VILLEVERTE SUISSE**" 2018
  - Gestion durable et innovante des espaces verts



- Distinction «**Goldener Strecker**» 2018
  - Performances extraordinaires dans le développement de l'électromobilité
- Distinction "**Fair Trade Town**" 2022
  - Prix international décerné aux villes et communes qui s'engagent en faveur du commerce équitable et de la consommation durable

## 2. Charte du climat CGNO

- **Charte du climat** de la Conférence des Gouvernements du Nord-Ouest de la Suisse (CGNO)
  - Adoptée par les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Argovie, Jura en 2021
  - Canton de Berne membre associé depuis 2022
  - Obligation d'atteindre des objectifs climatiques contraignants
- Objectif
  - **Définition d'objectifs et de principes communs**
  - **Coordination des mesures**
  - **Mise en œuvre cantonale**

## 2. Charte du climat CGNO

- Objectifs communs:
  - Développer une compréhension commune des achats durables
  - Harmoniser les critères pour les achats durables
  - Assurer le rôle de modèle pour les achats durables
- Principes fondamentaux:
  - **Analyse des besoins** (y compris la sensibilisation des services demandeurs )
  - **Définir des standards**

## 2. Charte du climat CGNO

- Elaboration de **lignes directrices / critères d'achat durables** pour les catégories de produits priorisées:
  - Alimentation, Textiles, Produits chimiques et produits de nettoyage, Véhicules et services de transport, Papier et imprimés, Equipement de bureau et aménagement intérieur, Eclairage, Informatique et appareils électriques, Fourniture d'énergie
- Mise en œuvre harmonisée et ancrage des lignes directrices
- Ancrage stratégique des objectifs fixés, des principes et des lignes directrices au niveau cantonal
  - Par canton : rapport sur la stratégie et les champs d'action dans les domaines de la protection du climat et de l'adaptation au climat (comme annexe à la charte du climat)

# Klimaschutzstrategie Kanton Basel-Stadt

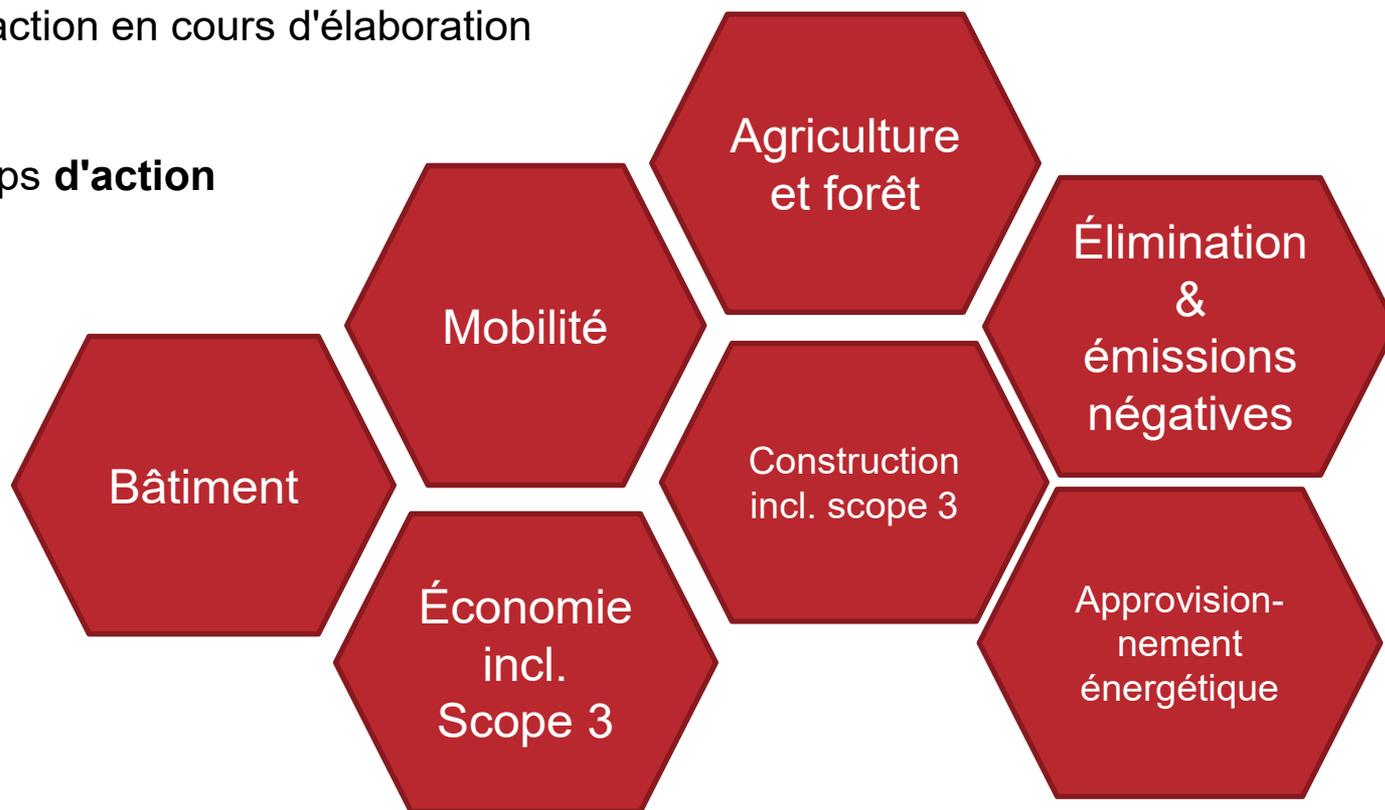
## Teil 1 – Netto-Null 2037

Basel, 26. September 2023



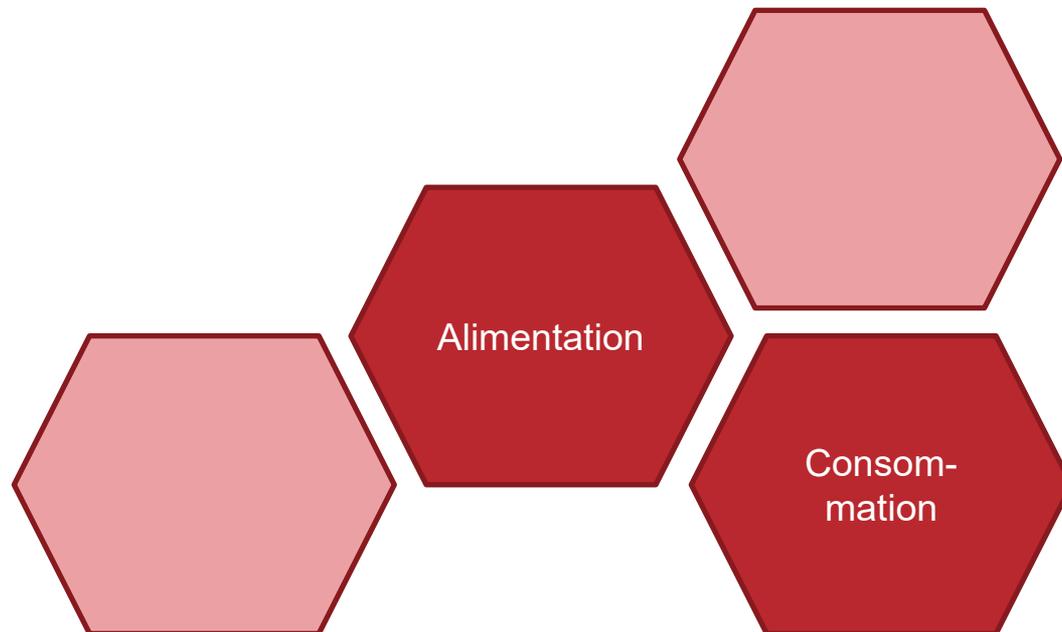
### 3. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : "Zéro net 2037"

- Partie 1 : **Emissions directes sur le territoire cantonal** (scope 1)
- Plan d'action en cours d'élaboration
- **7 champs d'action**



### 3. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : "Zéro net 2037"

- Partie 2 : **Emissions en amount et en aval** (scope 3)
- Stratégie et plan d'action en cours d'élaboration
- Champs **d'action**



## 4. Stratégie : «Neutralité climatique de l'administration en 2030»

- L'administration joue **un rôle de modèle**
- Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1) de l'administration **à zéro net d'ici 2030**
- **Rapport stratégique** en cours d'élaboration
  - Les émissions indirectes sont prises en compte

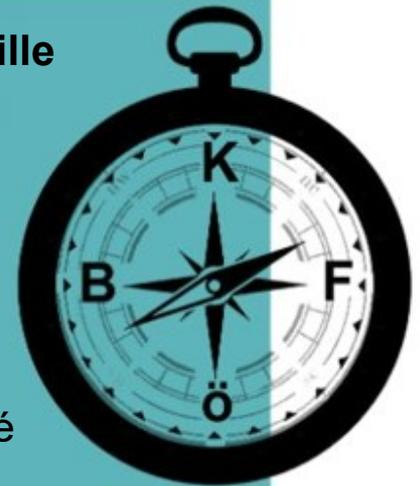
## 5. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : **acteurs impliqués**

### ➤ **Service du climat (DP) :**

- Service spécialisé
- Responsable de l'élaboration de la stratégie

### ➤ **Service cantonal des marchés publics du canton de Bâle-Ville (KFöB)** (Département de la construction et des transports)

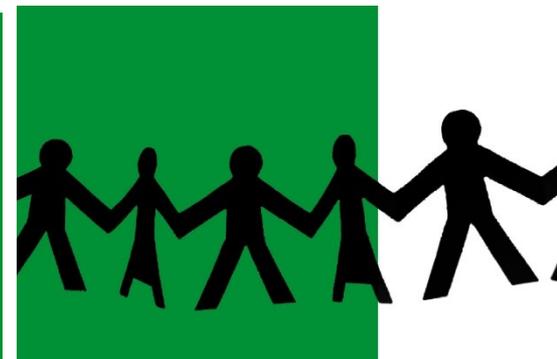
- Accompagnement juridique des marchés publics pour toutes les procédures sélectives et ouvertes
- Mise en œuvre de l'art. 7 de l'ordonnance "Promotion des marchés publics écologiques".
- Objectifs/recommandations concernant les critères de durabilité



## 5. Stratégie de protection du climat du canton de Bâle-Ville : **acteurs impliqués**

- **Service de l'environnement et de l'énergie (WSU)**
  - Accent sur la durabilité écologique
- **Service de planification et de construction respectueux de l'environnement (BVD) en collaboration avec les services immobiliers de Bâle-Ville (FD)**
  - Élaboration de mesures pour une planification et une construction durables
  - Point fort actuel : réutilisation de composants
- **Développement cantonal et urbain (PD)**

- Echanges réguliers et étroits entre tous les acteurs
- Une approche globale



## 6. Réutilisation d'éléments de construction

- Questions d'actualité
  - Garantie en cas de réutilisation d'éléments de construction par le fournisseur
  - Contrôle des éléments de construction, y compris la prise en charge des coûts
  - Stockage et coordination
  - Compétences au sein de l'administration cantonale, y compris les ressources
  - Gap temporel entre le retrait des éléments de construction de l'objet source et l'utilisation des éléments de construction dans l'objet cible
- Réaffectation du bâtiment Gondrand, installations sanitaires
- Concours "Areal Walkeweg Nord Basel" (site du nord de Bâle)

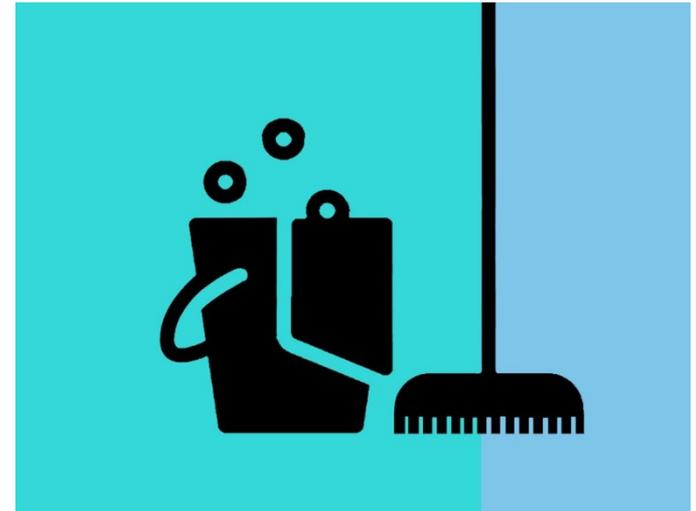
## 7. Exemples pratiques

- Concours "Projet pilote Schliengerweg net zéro 2040»
- Concours "Nouvelle école primaire Walkeweg»
- Réutilisation de rayonnages existants
  - Critère d'adjudication "Durabilité – Réutilisation de l'existant»
  - Note 5 = concept concluant et réalisable sur le réutilisation complète
  - Note 0 = pas de réutilisation des installations existantes



## 7. Exemples pratiques

- Fabrication et livraison de sacs poubelles
  - Taux de granulés recyclés par défaut
  - Évaluation du taux de granulés recyclés
  - A propos de la discussion : Critère d'adjudication "site de production" par rapport à Critère d'adjudication «moyen de transport».



**Merci de votre attention !**

Saskia Tornatore, Adjointe à la direction opérationnelle  
Service cantonal des marchés publics du canton de Bâle-Ville (KFöB)  
[www.kfoeb.bs.ch](http://www.kfoeb.bs.ch)